

comme ambassadeur, au duc de Trévise, et y resta jusqu'en 1833. Il revint ensuite siéger à la Chambre haute où il se montra partisan d'une politique libérale. Admis d'office à la retraite, comme général, le 8 juin 1848, il fut rendu à l'activité par le prince-président qui lui offrit en vain le portefeuille des Affaires étrangères, et qui le nomma commandant de la 19^e division militaire (Bourges), puis sénateur (27 mars 1852). Le duc n'assista guère aux séances, se tint également à l'écart de la nouvelle cour, et se consacra aux œuvres de charité. Une seule fois, il se rappela ses rapports avec les hommes du second Empire, lorsqu'il protesta, par une lettre indignée à M. de Persigny, contre la suppression de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. On a de lui : *le Château de Meillant sous Louis XIII* (1851).

MORTEMART (ANNE-VICTURNIEN-RENÉ-ROGER DE ROCHECHOUART, MARQUIS DE), représentant du peuple en 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1863, représentant en 1871, né à la Chassagne (Rhône) le 10 mars 1804, petit-neveu du précédent, et fils du duc Victor-Louis-Victurnien (*Voy. plus haut*), devint plus tard chef de la famille et hérita du titre de duc par la mort de son grand-oncle (12 janvier 1873). Entré à Saint-Cyr en 1821, puis à Saumur, il en sortit sous-lieutenant au 17^e chasseurs, passa dans les lanciers de la garde royale, y fut nommé capitaine, et donna sa démission en 1827, pour s'occuper d'agriculture. Maire de la Chassagne sous Louis-Philippe, libéral et légitimiste, il fut élu, le 15 janvier 1848, député du 5^e collège du Rhône (Villefranche) en remplacement de M. Terme, décédé, par 466 voix (841 votants, 1,008 inscrits). Il eut à peine le temps de siéger, et, après les journées de février, fut réélu, le 23 avril, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 14, par 71,746 voix. Il prit place à l'extrême-droite, parmi les membres de l'opposition légitimiste, fit partie du comité du travail, et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il se rallia à la politique de l'Élysée, et obtint la candidature officielle au Corps législatif dans la 4^e circonscription du Rhône, qui l'élut député, le 29 février 1852, par 15,595 voix (22,633 votants, 37,621 inscrits), contre 3,480 à M. Suchet et 3,147 à M. d'Albon, et, le 22 juin 1857, par 16,944 voix (21,633 votants, 35,773 inscrits), contre 4,608 à M. Jules Favre. Mais, ayant perdu l'appui de l'administration, il échoua le 1^{er} juin 1863, avec 3,630 voix, contre 20,453 à l'élu, M. Terme, et 1,989 à M. Michaud. Il était conseiller général du Rhône depuis 1848. Pendant la guerre de 1870, M. de Mortemart reprit du service comme colonel et entra dans l'état-major du général Trochu. Elu, le 8 février 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale par 57,353 voix sur 117,523 votants et 185,134 inscrits, il siégea à droite, fit partie des réunions Colbert et des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour la démission de

Thiers, pour le septennat, pour la loi des maires, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas en 1876. Chevalier de la Légion d'honneur (1856). On a de lui : *L'impôt des boissons* (1851).

MORTEMART (ANNE-HENRY-VICTURNIEN DE ROCHECHOUART, MARQUIS DE), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1856, né à Paris le 27 février 1806, mort à Meillant (Cher) le 17 octobre 1885, frère du précédent, fut page de Louis XVIII, entra à l'École militaire de Saint-Cyr, et servit en qualité d'officier aux grenadiers à cheval de la garde royale. La révolution de 1830 l'écarta des emplois publics. Elu, le 13 mai 1849, comme conservateur royaliste, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, le 10^e sur 16, par 88,222 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits), il siégea à droite, appuya la politique de la majorité conservatrice, et se prononça pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement ; il ne se montra pas hostile au coup d'État du 2 décembre 1851, et fut désigné, le 29 février 1852, comme candidat du gouvernement au Corps législatif, dans la 5^e circonscription de la Seine-Inférieure, qui l'élut député par 20,498 voix (21,447 votants, 36,583 inscrits). M. de Mortemart se rallia au rétablissement de l'Empire et vota le plus souvent avec la majorité dynastique, jusqu'en mars 1856, époque à laquelle il donna sa démission de député pour des raisons de santé. Il fut remplacé, le 6 avril suivant, par M. de la Bédoyère. On a de lui : *Décentralisation administrative* (1850).

MORTIER (ANTOINE-CHARLES-JOSEPH), député en 1789, né au Cateau (Nord) le 18 août 1730, mort au Cateau le 4 août 1808, « fils du sieur Charles-Mathieu Mortier, et de demoiselle Anne-Marie Deudon, » était cultivateur et « marchand mulequinier » (de *molequin*, sorte d'étoffe) au Cateau, lors de la Révolution. Elu, le 17 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le Cambrésis, il opina silencieusement avec la majorité, et quitta la vie publique après la session.

MORTIER (ADOLPHE-ÉDOUARD-CASIMIR-JOSEPH), DUC DE TRÉVISE, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours, député de 1816 à 1819 et pair de France, né à Cateau-Cambrésis (Nord) le 13 février 1768, tué à Paris le 28 juillet 1835, fils du précédent et de Anne-Joséphine Bonnaire, fit ses études au collège des Irlandais à Douai ; mais, au lieu d'entrer dans le commerce, comme le souhaitaient ses parents, il s'engagea en 1789 dans le 1^{er} bataillon des volontaires du Nord, et devint sous-lieutenant de carabiniers en 1791. Capitaine au 1^{er} bataillon du Nord la même année, il eut un cheval tué sous lui à Quiévrain, se distingua à Jemmapes et à Nerwinde et, en récompense de sa conduite à Hondshoote, obtint le grade d'adjudant général (16 octobre 1793). Blessé au déblocus de Maubeuge, il assista à l'affaire de Mons et à la bataille de Fleurus, et prit part au siège de Maëstricht, où il s'empara du fort Saint-Pierre. À l'armée de Sambre-et-Meuse en 1796, il commanda les troupes d'avant-postes, contribua, le 4 juin, à la victoire d'Altenkirchen, passa de vive force la Nidda, et, le 4 juillet, enleva un convoi à Wlidenorff, puis occupa Giessen et repoussa les Autrichiens sur Bemberg. Il eut, le 8 août, à remplacer Richepanse blessé à la tête de la cavalerie, et mérita, au passage de

la Redintz, les éloges de Kléber. Il fut ensuite chargé de négocier avec l'électeur l'occupation de Mayence. Après Campo-Formio, il préféra le commandement du 23^e de cavalerie au grade de général de brigade qui lui fut offert, et il n'accepta ces dernières fonctions qu'en 1799. Attaché à l'armée du Danube, il assista à toutes les opérations autour d'Offenbourg, fut nommé général de division le 25 septembre suivant, commanda successivement la 4^e division de l'armée d'Helvétie, avec laquelle il prit part à la campagne de Zurich, puis la 2^e division de l'armée du Danube, et enfin la 16^e division militaire à Paris (29 mai 1800). A la rupture de la paix d'Amiens, Mortier eut la direction des troupes envoyées en Hanovre, força le feld-maréchal Walmoden à repasser l'Elbe, et conclut avec lui, le 2 juin 1803, une convention par laquelle l'armée hanovrienne était prisonnière de guerre et le territoire de l'Électorat abandonné à la France. Après avoir organisé l'administration, il revint en France, où il fut nommé commandant de l'artillerie de la garde consulaire. Promu à la dignité de maréchal de France le 29 floréal an XII, chef de la 2^e cohorte de la Légion d'honneur et grand-aigle de l'ordre le 10 pluviôse an XIII, il fut placé, avec Bessières, à la tête de la garde impériale, lors de la campagne d'Autriche, manœuvra sur le flanc de l'armée russe, dont il coupa les communications avec la Moravie et, à Léoben, le 11 novembre, tint tête avec une seule division à tout le corps de Kutusoff. A l'occasion de ce fait d'armes, la ville du Cateau voulut élever un monument au maréchal Mortier qui refusa cet honneur. En 1806, il occupa l'électorat de Hesse-Cassel, et arriva le 19 novembre à Hambourg, où il confisqua les propriétés anglaises et retint les Anglais prisonniers, mais négligea, à la demande de Bourienne, alors ministre plénipotentiaire, de s'emparer, malgré ses instructions, de 80 millions de marks déposés à la banque. Il envahit ensuite le Mecklembourg et la Poméranie, et commença le siège de Stralsund que le petit nombre de ses soldats ne lui permit pas de pousser avec vigueur; il battit les Suédois à Auckland et conclut avec leur général une convention en vertu de laquelle les îles d'Usedom et de Volgest furent remises aux Français. Il rejoignit la grande armée après Eylau et se distingua à Friedland. A la paix de Tilsitt, il devint gouverneur de la Silésie et reçut, le 2 juillet 1808, le titre de duc de Trévise, avec une dotation de 100,000 francs de rente en Hanovre. Peu après, il fut appelé au commandement du 5^e corps de l'armée d'Espagne, assista, en février 1809, au siège de Saragosse, gagna, le 18 novembre, la bataille d'Ocana, se joignit au duc de Dalmatie devant Badajoz, et investit Cadix, où la junte s'était réfugiée. Rappelé pour prendre le commandement de la jeune garde partant pour la Russie, il se distingua à Smolensk et à la Moskowa, fut nommé gouverneur du Kremlin, eut ordre de faire sauter le palais après le départ de l'empereur, et fit prisonnier le général Winzingerode qui se préparait à diriger une attaque contre Moscou en ruines. Il protégea le passage de la Bérézina en soutenant Oudinot qui luttait avec peine contre l'armée russe. Après la retraite, et à l'aide des nouvelles recrues, il réorganisa les troupes de la jeune garde à Francfort-sur-le-Mein, et se battit avec elles à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Leipsig et à Hanau. Rentré en France au commencement de janvier 1814, à la tête d'un faible corps

d'armée, il se vit bientôt séparé de l'empereur, fut poussé par les alliés sous les murs de Paris non sans résister héroïquement, et, à la Fère-Champenoise, à Brié-Comte-Robert infligea à l'ennemi des pertes sensibles. Il refusa de signer la capitulation consentie par Marmont et sortit de Paris avec armes et bagages. Il envoya (8 avril) son adhésion à la déchéance de l'empereur. Louis XVIII le nomma commandant de la 16^e division militaire à Lille, chevalier de Saint-Louis (2 juin), et pair de France (4 juin 1814). Au retour de l'île d'Elbe, Mortier fit prévenir le roi par M. de Blacas que les troupes étaient prêtes à se soulever, supplia le roi de sortir de Lille, et l'accompagna jusqu'au bas des glacis de la citadelle. Puis il se rendit à Paris, où Napoléon le nomma pair de France, le 2 juin 1815, et lui confia le commandement des places frontalières du Nord et de l'Est. A la seconde Restauration, il fut rayé de la liste des pairs. Désigné pour faire partie du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, il se déclara incompetent comme ses collègues. Nommé gouverneur de la 15^e division militaire (10 janvier 1816), il fut élu, le 4 octobre suivant, député du grand collège du Nord, par 95 voix (168 votants, 258 inscrits); mais il ne siégea que très rarement. Par ordonnance du 5 mars 1819, il fut rappelé à la pairie, puis promu commandeur de Saint-Louis (24 août 1820) et chevalier des ordres du roi (30 mai 1825). Il se rallia au gouvernement de juillet, qui, le 21 décembre 1830, l'envoya comme ambassadeur à Saint-Petersbourg, fonctions qu'il conserva jusqu'au 11 septembre 1831. A cette époque, il fut nommé grand-chancelier de la Légion d'honneur. Après le ministère des trois jours et sur les instances du roi, il prit le portefeuille de la Guerre, le 18 novembre 1834, avec la présidence du conseil, jusqu'au 12 mars 1835. L'amiral de Rigby lui succéda par intérim jusqu'au 30 avril suivant, époque à laquelle le maréchal Maison devint titulaire de ce département. La veille de l'anniversaire des journées de juillet, en 1835, sa famille chercha à le dissuader d'assister à la revue du 28, en raison des bruits d'attentat qui circulaient. Sur le boulevard du Temple, on le sollicita de nouveau de se retirer : la chaleur était accablante. Il refusa, et presque au même moment, éclata la machine infernale de Fieschi. Mortellement frappé, il fut transporté dans une salle de billard du jardin Turc où il expira quelques minutes après, en poussant un grand cri : une balle était entrée par l'oreille gauche et était sortie au-dessous de l'oreille droite. Son corps fut inhumé aux Invalides. La ville du Cateau lui a élevé une statue en bronze inaugurée le 16 septembre 1838.

MORTIER (NAPOLEON), DUC DE TRÉVISE, pair de France, sénateur du second Empire, né à Issy (Seine) le 7 août 1804, mort à Sceaux (Seine) le 30 décembre 1869, fils du précédent et de Mme Anne-Eve Himmes, se montra, comme son père, dévoué à la monarchie de Louis-Philippe, fut choisi pour chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, et fut nommé pair de France le 13 avril 1845. La révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. Mais il fut rappelé aux honneurs par Napoléon III, qui le nomma sénateur le 4 mars 1853, et chambellan en 1862. En outre, il siégea dans la commission municipale (conseil municipal) de Paris pour le canton de Sceaux. M. Mortier vota jusqu'à sa mort selon les vœux du pou-

voir. Grand officier de la Légion d'honneur du 14 août 1866.

MORTIER (CHARLES-HENRI-EDOUARD-HECTOR, COMTE), pair de France, né au Cateau (Nord), le 25 mars 1797, mort à Paris le 23 mars 1864, « fils de Hector-Auguste-Alexandre Mortier, propriétaire, domicilié dans ladite municipalité du Cateau, faubourg de France, et de Emilie-Catherine-Joseph Triquet, son épouse, » et neveu du maréchal Mortier (*Voy. plus haut*), fit ses études classiques au lycée Bonaparte à Paris et suivit la carrière diplomatique. Premier secrétaire de légation à Berlin en 1830, il fut bientôt, en raison de la faveur dont jouissait son oncle auprès de Louis-Philippe, appelé à de plus hautes fonctions. Successivement ministre plénipotentiaire à Munich, puis à Lisbonne (1833), à La Haye (1835), à Berne (1839), à Parme (1844), il fut associé aux principales manifestations de la politique extérieure du gouvernement de juillet : on remarqua l'appui prêté par lui, en Suisse, aux réclamations du parti catholique, dont il se fit l'écho pour exiger, au nom de la France, le rétablissement des couvents, dont la suppression avait été décidée. Le comte Mortier fut appelé, le 11 septembre 1835, à faire partie de la Chambre des pairs. Il y soutint la monarchie constitutionnelle, sans se montrer d'ailleurs très assidu aux séances, en raison d'une folie tantôt mélancolique, tantôt furieuse : dans un accès (novembre 1846), il voulut même se tuer avec ses deux enfants. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie politique. En 1856, le prince Jérôme le choisit comme premier chambellan. Le comte Mortier fut admis à la retraite en qualité d'ambassadeur, le 5 août 1857. Officier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1841.

MORTIER-DUPARC (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Suze (Sarthe) le 8 septembre 1748, mort à la Suze le 24 avril 1833, était avocat à la Suze au moment de la Révolution. Il remplit des fonctions municipales, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents, par 146 voix (296 votants). Il prit plusieurs fois la parole sur l'instruction publique, et lut un rapport tendant à envoyer le portrait de Marceau à toutes les autorités. Sorti du Conseil en 1797, il se rallia au coup d'Etat de brumaire, et devint, le 9 floréal an VIII, président du tribunal civil du Mans. Il reentra dans la vie privée avant la fin de l'empire.

MORTILLET (ALEXANDRE-GALLIX DE), député de 1824 à 1827, né à Châtillon-Saint-Jean (Drôme) le 26 octobre 1764, mort au château d'Alivet (Drôme) en 1834, propriétaire à Renage (Isère), chevalier de la Légion d'honneur et conseiller d'arrondissement de Saint-Marcellin, fut élu, le 25 février 1824, député du 2^e arrondissement de l'Isère (Tullins), par 147 voix (227 votants, 250 inscrits). Il ne prit jamais la parole et vota généralement avec les ministériels. Les élections de 1827 l'éloignèrent de la vie politique.

MORTILLET (LOUIS-LAURENT-GABRIEL DE), député de 1885 à 1889, né à Meylan (Isère) le 29 août 1821, commença ses études chez les jésuites de Chambéry, puis vint à Paris où il travailla au Muséum d'histoire naturelle et dans le laboratoire de M. Péligot, au Conservatoire des arts et métiers. Il s'occupa aussi

de politique, collabora à la *Revue indépendante*, et se montra dès cette époque partisan des idées avancées. Ce fut lui qui, dans la nuit du 13 juin 1849, parvint à faire évader du Conservatoire des arts et métiers Ledru-Rollin décrété d'accusation pour sa tentative insurrectionnelle. Condamné quelques mois plus tard à deux ans de prison pour un pamphlet socialiste, il se retira en Savoie; mais, comme il y prêchait l'annexion à la France, le gouvernement sarde le fit expulser. Il alla alors à Genève où il classa les collections du musée d'histoire naturelle, s'occupa de la théorie glaciaire et des paléoflites que l'on venait de découvrir à Schweigen et qui ouvraient des horizons nouveaux à l'archéologie préhistorique. En Italie, où il retourna ensuite (1856), il fut employé en qualité d'ingénieur à la construction des chemins de fer et dirigea une exploitation de chaux hydraulique. Il avait aussi, en 1854, réorganisé le musée d'Annecy. De retour en France en 1864, il fonda un recueil périodique sous le titre : *Matériaux pour l'histoire naturelle et positive de l'homme*, et fut chargé, en 1867, d'organiser la salle du préhistorique de l'histoire du travail. En 1868, il fut attaché au musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, qu'il parvint à protéger contre l'occupation allemande. Nommé conservateur-adjoint à ce musée, membre et président de la Société d'anthropologie (1876), il fonda avec Broca l'École d'anthropologie installée à Paris, et devint professeur d'anthropologie préhistorique. En 1878, il organisa au Trocadéro l'exposition préhistorique de cette école et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur la même année. Conseiller municipal et maire de Saint-Germain, il montra dans ces dernières fonctions des tendances autoritaires qui lui occasionnèrent quelques mécomptes. Lié avec Elisée Reclus, le prince Kropotkine, et d'autres notabilités socialistes, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste radicale de Seine-et-Oise, et élu député, au second tour, le 18 octobre, le 9^e et dernier, par 55,270 voix (119,995 votants, 153,342 inscrits). Il prit place à l'extrême gauche et, en février 1886, fit voter par 266 voix contre 194, à propos de la loi sur la liberté des funérailles, un amendement qui autorisait le testateur à disposer de son corps dans l'intérêt de la science; c'était une quasi-reconnaissance de la Société d'autopsie mutuelle que M. de Mortillet avait fondée avec quelques autres membres de la Société d'anthropologie. Dans la dernière session, M. de Mortillet s'est abstenue sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman* (1852-54); *Guide de l'étranger en Savoie* (1856); *Le signe de la croix avant le christianisme* (1866); *Le préhistorique* (1883); *Le Musée préhistorique; Origines de la pêche, de la chasse et de l'agriculture* (Tome I^{er}, 1890). M. de Mortillet a collaboré à la *Revue indépendante* dont il fut même propriétaire en 1847, à la *Revue scientifique*, dans laquelle il a publié : *Les précurseurs de l'homme et les singes fossiles*, à la *Revue archéologique*, aux *Bulletins de la société d'anthropologie*, à la *Revue d'anthropo-*

logie, et a enfin récemment fondé : *L'Homme*, journal des sciences anthropologiques.

MORVAN (AUGUSTIN-MARIE), représentant en 1871, né à Lannilis (Finistère) le 7 février 1819, mort à Douarnenez (Finistère) le 21 juillet 1883, médecin à Lannilis, maire de la commune et conseiller général, fut porté sur la « liste républicaine de l'ordre et de la paix » lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, destinées à pourvoir au remplacement de quatre représentants, et fut élu député du Finistère à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 4, par 59,609 voix (93,916 votants, 169,980 inscrits). Sa candidature avait obtenu les suffrages des conservateurs libéraux. Il siégea à gauche et vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, contre l'arrêt contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour la prorogation de l'assemblée, pour les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas le 20 février 1876, et échoua, le 14 octobre 1877, dans la 3^e circonscription de Brest, comme candidat protestataire, avec 5,281 voix contre 9,135 à l'élu, M. Monjaret de Kerjégu, candidat du Maréchal. Il renonça dès lors à la vie politique.

MOSBOURG (JEAN-ANTOINE-MICHEL AGAR, COMTE DE), député au Corps législatif de l'an XII à 1806, député de 1830 à 1837, et pair de France, né à Mercuz (Lot) le 18 décembre 1771, mort à Paris le 8 novembre 1844, « fils de monsieur Pierre Agar, bourgeois, et de madame Marie Guillon, son épouse », passa une grande partie de sa jeunesse, avec sa famille, à Saint-Domingue, où il fut témoin des troubles de la colonie. Prisonnier des Anglais en juin 1794, il fut rendu, l'année suivante, à la liberté, collabora à quelques journaux, puis étudia le droit et exerça à Cahors la profession d'avocat (1797). Il y enseigna aussi les belles-lettres (1799), ayant obtenu une chaire au concours. La protection de son compatriote Murat lui valut le titre de commissaire près le gouvernement provisoire de Toscane; il remplit cette fonction jusqu'à la constitution du royaume d'Etrurie (1801), devint conseiller général de son département, et fut appelé par le choix du Sénat, le 2 fructidor an XII, à siéger comme député du Lot au Corps législatif impérial, dont il sortit en 1806. Il accompagna Murat dans la campagne de 1805, sans fonction particulière, et en costume de député, faute de mieux. Murat, nommé en 1806 grand-duc de Berg et de Clèves, l'emmena en qualité de ministre des finances. L'année suivante, M. Agar épousa une des nièces de son protecteur, et obtint, avec le titre de comte, la terre de Mosbourg. De retour à Paris en 1808, il se vit bientôt confier à nouveau les fonctions de ministre des finances de Murat, devenu roi de Naples: son administration fut prospère. Il quitta Naples en 1815, obtint du roi de Prusse sa réintégration dans la propriété de la seigneurie de Mosbourg, et se fixa en France. Adversaire des mesures financières prises par le gouvernement de la Restauration, il attaqua (1824) dans un mémoire adressé à la Chambre des pairs, le projet de conversion des rentes de M. de Villèle, et se présenta, comme candidat de l'opposition libérale, à la Chambre des députés, le 17 novembre 1827, dans le 2^e arrondissement de Cahors, où il échoua avec 22 voix contre 62 à l'élu, M. de Folmont. Il continua de combattre

dans des brochures la politique financière du gouvernement, et, de nouveau candidat à la députation, le 21 octobre 1830, dans le même arrondissement, mais cette fois avec l'appui du gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu député par 61 voix sur 62 votants (118 inscrits), en remplacement de M. de Flaujac. Il inclina au début vers la fraction la plus modérée de l'opposition constitutionnelle, mais ne tarda pas à prendre rang dans la majorité conservatrice, et obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, avec 105 voix (173 votants), puis le 21 juin 1834, avec 109 voix (178 votants, 222 inscrits), contre 63 à M. de Folmont. Il parla sur les questions de finance et demanda notamment (2 avril 1832) 140 millions d'économies sur le budget. Elevé à la pairie le 3 octobre 1837, il continua de soutenir le pouvoir à la Chambre haute, et mourut en 1844. Officier de la Légion d'honneur (1894).

MOSKOWA (PRINCE DE LA). — Voy. NEY.

MOSNERON DE LAUNAY (JEAN-BAPTISTE, BARON), député en 1791, et au Corps législatif en l'an VIII, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 28 août 1738, mort à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) en 1830, d'une riche famille d'armateurs nantais, voyagea en Angleterre et en Hollande, alla à Saint-Domingue sur un navire de son frère, mais, plus épris de littérature que de commerce, revint étudier le droit à Paris où il composa des tragédies, et fit paraître en 1786 une traduction du *Paradis perdu* de Milton, qui eut six éditions. Officier municipal à Nantes en 1789, il fit partie de la députation envoyée à Paris, à l'Assemblée constituante, par le commerce de Nantes, et prononça, le 26 février 1790, à la Société des Amis de la Constitution, un discours sur les colonies et la traite des noirs, dans lequel il demandait que l'Assemblée déclarât « qu'elle n'entendait faire aucune application de ses décrets aux colonies, qui seraient exploitées comme par le passé, sauf à attendre la manifestation de leur vœu ». Elu, le 5 septembre 1791, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 150 voix (216 votants), il y défendit les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment constitutionnel et demanda que l'autorité ne prit des mesures rigoureuses que contre ceux qui troubleaient réellement l'ordre public; il vota avec le côté droit et se trouva aux côtés du roi dans la journée du 10 août 1792. Arrêté sous la Terreur, il fut incarcéré au Luxembourg, et mis en liberté après la chute de Robespierre. Favorable au 18 brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour représenter la Loire-Inférieure au nouveau Corps législatif, où il resta jusqu'en l'an XI: il publia, à ce moment, une *Vie du législateur des chrétiens sans lacunes ni miracles*, dont il récusait plus tard la paternité. Il parut alors se consacrer à ses intérêts privés et à la littérature, dans sa retraite de Bagnères-de-Luchon, où il s'était marié. C'est de cette époque que datent *La Vie de Milton* (1804) et des romans: *Memnon ou le jeune israélite* et *le Vallon aérien*. A la seconde Restauration, il obtint, en raison de son attitude à l'Assemblée législative, la croix de la Légion d'honneur, et la direction de l'entrepôt des tabacs à Saint-Gaudens, et, en 1822, le titre de baron, après une vive protestation monarchique de sa part contre la conduite d'un de ses neveux impliqué dans la conspiration de Berton. On a encore de lui :

Essai sur l'humour, de Pope, des dissertations sur les langues, etc.

MOSTUÉJOULS (CHARLES-FRANÇOIS-ALEXANDRE, COMTE DE), député de 1820 à 1827, pair de France, né à Mostuéjous (Aveyron) le 16 janvier 1769, mort à Mostuéjous le 10 avril 1849, « fils de messire Jean-Pierre de Mostuéjous, seigneur marquis de Mostuéjous et autres places, et de dame Marie-Françoise-Adélaïde Le Fillen de la Chapelle, mariés, du lieu et habitant dans le château de Mostuéjous », émigra avec sa famille à la Révolution et ne reentra en France qu'à la Restauration. Propriétaire influent et maire de Mostuéjous, il fut élu député du grand collège de l'Aveyron, le 13 novembre 1820, par 129 voix (243 votants, 290 inscrits), et successivement réélu le 10 octobre 1821, par 144 voix (195 votants, 295 inscrits), et le 25 février 1824, par le 3^e arrondissement électoral de l'Aveyron (Millau), avec 192 voix (235 votants, 297 inscrits), contre 39 voix à M. de Nogaret. M. de Mostuéjous vota constamment avec la majorité monarchique, demanda la parole sur la loi d'indemnité, mais la clôture fut prononcée au moment où il se disposait à monter à la tribune; il parla contre la liberté de la presse avec vivacité. Nommé pair de France le 5 novembre 1827, il défendit à la Chambre haute les idées de M. de Bonald, qu'il avait remplacé à la Chambre en 1824, et fut du nombre des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée par l'article 68 de la Charte de 1830.

MOSTUÉJOULS (AMÉDÉE-HIPPOLYTE-MARIE-ANTOINE, VICOMTE DE), député de 1827 à 1830, né au château de Mostuéjous (Aveyron) le 8 juillet 1777, mort à une date inconnue, frère du précédent, émigra avec son frère à la Révolution. Il fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de l'Aveyron, par 56 voix (107 votants, 159 inscrits), siégea parmi les ultra-royalistes, soutint le ministère Polignac et reentra dans la vie privée aux élections de 1830.

MOTTE-ANGO (DE LA). — *Voy. FLERS* (COMTE DE).

MOTTET (AMBROISE-FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), député de 1835 à 1842 et de 1846 à 1848, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 15 décembre 1792, mort à Aix le 13 janvier 1862, fut avocat, puis notaire, devint maire d'Aix après 1830 et procureur du roi à Marseille peu de temps après. Il entra bientôt dans la vie politique avec l'appui du gouvernement, et fut élu, le 12 décembre 1835, député du 4^e collège de Vaucluse (Apt), en remplacement de M. Pons nommé sous-préfet, par 105 voix (128 votants, 175 inscrits). Ayant été appelé aux fonctions de procureur général en Corse, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 8 juillet 1837, par 104 voix (105 votants). Il fut ensuite réélu, dans le même collège, le 4 novembre 1837, par 155 voix (180 votants, 247 inscrits), contre 16 voix à E. Proal de Zanobis, et le 2 mars 1839, par 139 voix (195 votants, 239 inscrits), contre 53 à M. de Salvandy. Nommé conseiller d'Etat, il dut encore solliciter les suffrages de ses concitoyens qui confirmèrent son mandat, le 26 décembre 1839, par 137 voix (137 votants, 245 inscrits). Les élections du 9 juillet 1842 lui furent défavorables: mais le collège d'Apt lui rendit son siège de député, le 17 février 1844, en remplacement de M. Teste démissionnaire, par 142 voix (265 votants, 297 inscrits), contre

123 à M. Brémont, et le réélu encore, le 1^{er} août 1846, par 178 voix (270 votants, 330 inscrits), contre 87 voix à M. Murrien. M. Mottet ne cessa d'appartenir à la fraction ministérielle; il appuya l'adresse de 1839, soutint le ministère Molé, vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris et contre l'adjonction des capacités. Il fut admis à la retraite comme conseiller d'Etat le 30 mai 1848, et reentra pour quelques années dans la vie privée. Mais, s'étant rallié au second Empire, il accepta de M. Fortoul, en 1854, les fonctions de recteur de l'Académie d'Aix, poste qu'il occupait encore au moment de sa mort.

MOTTET DE GÉRANDE (DOMINIQUE), député de 1827 à 1828, né à Valence (Drôme) le 3 avril 1771, mort à Lyon (Rhône) le 14 mars 1828, négociant et membre de la chambre de commerce de Lyon, fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège du Rhône, par 251 voix (496 votants, 543 inscrits). On lui apprit la nouvelle de son élection dans son lit où le retenait une assez grave maladie. Il siégea à l'opposition libérale, mais sans avoir le temps d'y jouer un rôle fort actif, car il mourut l'année suivante, et fut remplacé, le 8 mai 1828, par M. Dauphin de Veuva.

MOUCHY (DE). — *Voy. NOMMÉS*.

MOUGEOT (JEAN-BAPTISTE-FÉLIX), député de 1878 à 1881, né à Chaumont (Haute-Marne) le 18 octobre 1818, étudia la médecine et se fit recevoir docteur. Etabli à Chaumont, il devint conseiller général de la Haute-Marne pour ce canton, et, le 5 mai 1878, se présenta, comme candidat républicain, pour succéder à la Chambre des députés à M. Maitret décédé. M. Mougeot fut élu député de l'arrondissement de Chaumont par 12,326 voix (15,486 votants, 24,759 inscrits), contre 1,822 à divers candidats. Il siégea à gauche, dans les rangs de la majorité, soutint le gouvernement de ses votes, opina pour l'annuité partielle, pour l'invalidation de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. Candidat dans la même circonscription aux élections du 21 août 1881, il échoua, au premier tour, avec 5,481 voix, et se désista, au second tour, en faveur de M. Dutailly, radical, élu par 10,098 voix, contre 9,673 à M. de Beurges, conservateur.

MOUGEOTTE DES VIGNES (PIERRE), député en 1789, représentant aux Cent-Jours, né à Vignes (Haute-Marne) le 7 janvier 1755, mort à Humberville (Haute-Marne) le 22 novembre 1816, « fils de Jean-Maximilien-Pierre Mougeotte, seigneur des Vignes, gendarme de la garde ordinaire du roi, et de dame Pétronille de Churel », appartient à la magistrature de l'ancien régime. Procureur du roi (31 décembre 1778) au bailliage et siège présidial de Chaumont, syndic de l'assemblée de l'élection de Chaumont (27 août 1787), il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Chaumont en Bassigny, avec 950 voix (942 votants). Mougeotte vota avec la majorité de la Constituante, et signa le serment du Jeu de Paume. Il devint ensuite juge au tribunal de district de Chaumont (1799), président du même tribunal (1792), juge et président de la 1^{re} section du tribunal civil du département de la Haute-Marne (an IV), et fut nommé, après le coup d'Etat de brumaire, juge de paix de Chaumont (an VIII). Procureur impérial au tribunal de première instance du

Chaumont (1805), conseiller municipal de cette ville (1806), il fit partie, la même année, de la députation chargée d'aller porter à Napoléon une adresse de félicitations, fut nommé conseiller général de la Haute-Marne par décret impérial (1807), et, pendant les Cent-Jours, fut élu (10 mai 1815) membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Chaumont, avec 73 voix (83 votants). Mougeotte des Vignes reentra dans la vie privée à la seconde Restauration, et mourut presque aussitôt (novembre 1816).

MOUGINS-ROQUEFORT (BONIFACE-ANTOINE), député en 1789, né à Grasse (Alpes-Maritimes) le 21 avril 1732, mort à Grasse le 22 septembre 1793, était curé à Grasse quand il fut élu, le 27 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Draguignan. Il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir aux représentants du tiers, et exposa ses sentiments dans les termes suivants (13 juin 1789) :

« Messieurs,

Il me tardoit de me rendre dans la salle nationale pour procéder avec le concours des ordres à la vérification des pouvoirs et travailler de concert à l'œuvre de la régénération publique.

Des motifs de prudence, l'espoir de paroître avec tous nos co-députés avoient suspendu mes démarches sans affoiblir mes sentiments, n'y altérer mes résolutions.

Mais il ne m'est plus permis de différer, je dois céder à mon devoir à l'intérêt de l'Etat.

Ma joie sera à son comble des que nos pouvoirs, également reconnus, je pourai cōme vrai représentant de la nation, m'occuper sans delay des grands objets qui nous rassemblent, et contribuer avec vous Mrs, mes frères mes amis, à la gloire du throne, au bonheur de l'Etat, à la félicité générale.

Il me reste un dernier vœu à former, il est digne de l'auguste et sacré ministère que j'exerce.

C'est celuy de l'union générale des sentiments c'est celuy de voir arborer par les classes de tous les citoyens qui composent des Etats-Généraux, l'olivier de la paix et de la concorde.

N'abandonnons jamais, Mrs, ce doux espoir, il serait consolant pour la nation et bien précieux à mon cœur. »

Obligé de demander un congé pour sa santé le 23 septembre 1789, il revint à l'Assemblée le 5 décembre suivant, et vota avec la majorité réformatrice. Il adhéra à la constitution civile du clergé, prêta le serment le 27 décembre 1790, et fut secrétaire de la Constituante le 9 avril 1791. De retour à Grasse, il mourut peu de temps après.

MOUGINS-ROQUEFORT (JEAN-JOSEPH), député en 1789, né à Grasse (Alpes-Maritimes) le 1^{er} février 1742, mort à Grasse le 27 septembre 1822, frère du précédent, était procureur du pays aux Etats de Provence, lieutenant-général de police de Grasse et consul de cette ville (1787), lorsqu'il fut élu, le 27 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Draguignan. Il y montra des idées aussi libérales que son frère, et, lorsque celui-ci vint se réunir au tiers, il dit : « Permettez-moi d'applaudir à la démarche du porteur qui vient de vous exprimer son vœu et de se réunir à vous sous l'étendard national. Uni à lui par les liens de la nature, formé du même sang, je partage avec sensibilité et dans toute la joie de

mon cœur ses principes et ses sentiments. » Il prêta le serment du Jeu de Paume, fit partie du comité des rapports (5 octobre 1781) et fut secrétaire de l'Assemblée (18 mars 1790). Il s'occupa spécialement de questions administratives et judiciaires, demanda notamment que les administrateurs fussent choisis dans le département, et que l'on réglât la nomination des municipalités, combattit l'article tendant à attacher l'éligibilité au paiement volontaire des contributions; parla en faveur de l'ordre de Malte; vota la conservation des banalités conventionnelles; ne voulut admettre les jures qu'en matière criminelle; réclama la nomination des juges par le peuple avec un mandat n'excédant pas quatre années; s'opposa à ce que les tribunaux de district fussent juges d'appel les uns à l'égard des autres; démontra la nécessité de faire élire l'accusateur public par le peuple; vota l'établissement des avoués; parla sur la contrainte par corps contre les députés et sur la liberté de la presse, et fit partie de la députation envoyée à la translation des cendres de Voltaire à Sainte-Geneviève (9 juillet 1791). Après la session, il devint président du tribunal de district de Grasse, et ne joua plus aucun rôle politique.

MOULIN (MICHEL), député en 1791, né à Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) le 6 février 1745, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 31 octobre 1811, notaire et bailli de Larode, avait fait partie des assemblées provinciales des notables sous le ministère Turgot. Il était administrateur du district de Besse, quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 6^e sur 12, à la pluralité des voix sur 405 votants. Il vota avec la majorité, et ne prit qu'une fois la parole, pour faire renouveler le serment de « vivre libre ou mourir ». Rentré dans la vie privée, pendant quelques années, après la session, il devint plus tard conseiller d'arrondissement d'Issoire; mais il donna sa démission en 1807 et vint habiter Clermont-Ferrand, auprès de son fils qui était secrétaire général de la préfecture.

MOULIN (MARCELLIN), membre de la Convention, né à Montagny (Loire) en 1762, mort à Roanne (Loire) le 19 janvier 1835, était maire de Montagny, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, député de Rhône-et-Loire à la Convention nationale, le 8^e sur 15, avec 755 voix (845 votants). Moulin siégea dans la majorité et opinait ainsi dans le procès du roi : « Je vote pour la mort, mais seulement après l'expulsion de tous les Bourbons. » Il n'eut qu'un rôle effacé dans l'assemblée, et un biographe l'appelle : « un des automates de la fabrique des Montagnards ». L'empire lui donna une place d'entreposeur des tabacs à Nérac (Lot-et-Garonne). Lorsque fut promulguée la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, Moulin prit aussitôt un passeport pour la Belgique et se réfugia à Bruxelles où il vécut dans l'indigence. Des démarches ayant été faites en sa faveur, le gouvernement royal l'autorisa à rentrer en France le 1^{er} avril 1818, « en raison, dit l'arrêt, des circonstances atténuantes de son vote sur Louis XVI. » Moulin revint à Paris le 9 mai, et demanda le jour même un emploi, qui ne lui fut pas accordé. Il alla mourir dans son pays.

MOULIN (JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE), membre du Directoire, né à Caen (Calvados) le 14 mars 1762, mort à Pierrefitte (Calvados) le 12 mars 1810, fit ses études classiques au collège des

jesuites à Caen, fut employé quelque temps dans les généralités de Normandie et de Picardie, et devint ingénieur à l'intendance de Paris; mais la Révolution le détermina à suivre la carrière militaire. Engagé volontaire (juillet 1791) dans un des trois bataillons de Paris, il ne tarda pas à devenir officier d'état-major, puis adjudant-général (1792). Il prit une part active, avec les généraux Delhoux et Menou, à la guerre de Vendée, se comporta bravement à Saumur (10 juin 1793), assura la retraite des bagages après la prise de cette ville par l'armée royale, et tint tête pendant près de six heures, avec une quarantaine d'hommes, aux Vendéens qui poursuivaient l'armée républicaine. Il ne se distingua pas moins à Vihiers et contribua avec Kossignol à la défaite des royalistes au combat de Doué. Promu général de brigade et commandant aux Ponts-de-Cé, puis à Saumur, il fit élever à Saint-Florent-sur-Loire des fortifications dont il traça lui-même les plans, et devint général de division (5 ventôse an IV); mais ayant déplu à Carrier, il fut arrêté sur son ordre et conduit dans une prison de Nantes. Le général Moulin ne dut sa liberté qu'aux réclamations de son corps d'armée et à l'intervention des représentants Bourbotte et Francastel. Peu après, il fut nommé général en chef de l'armée des côtes de Brest, et commanda aussi celle des Alpes (8 octobre 1794). Il remporta de brillants succès au Col-du-Mont, au Mont-Genèvre et au village de Malchaussée. Appelé bientôt au commandement de la 5^e division militaire, à Strasbourg, il se porta sur Kehl, contre les Autrichiens, et parvint à ressaisir quelques postes déjà enlevés par l'ennemi; puis il fut placé quelque temps à la tête de la 17^e division qui avait Paris pour chef-lieu. Le Directoire lui confia, le 9 octobre 1797, le commandement en chef des troupes françaises en Hollande. Le 8 octobre 1798, il succéda à Kilmaine comme général en chef de l'armée d'Angleterre. Après la journée du 30 prairial, qui exclut du Directoire Treillard, Merlin de Douai et La Réveillère Lepeaux, il fut désigné pour succéder à ce dernier (20 juin 1799). Le général Moulin se montra, comme son collègue Gohier, fermement attaché aux institutions républicaines et opposé aux vues ambitieuses de Bonaparte, qu'il chercha vainement à éloigner, à son retour d'Egypte. Mais au 18 brumaire, il se trouva isolé et sans moyen d'action. Son rôle se borna à d'inutiles protestations; après avoir refusé, de même que Gohier, de se joindre à l'auteur du coup d'Etat, il eut l'idée de s'emparer de Bonaparte pour le faire fusiller; il rédigea même une adresse en ce sens aux deux Conseils; mais Bonaparte le fit surveiller de près et garder à vue dans ses appartements par le général Moreau. L'acte du 18 brumaire accompli, Moulin se retira à la campagne. Sous l'Empire, il reprit du service, devint, en 1807, commandant de la place d'Elbing, et, peu après, de celle d'Anvers; mais l'état de sa santé l'obligea de revenir en France vers la fin de 1809.

MOULIN (JEAN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) le 22 août 1772, mort à Clermont-Ferrand le 19 décembre 1833, fils de Moulin (Michel) (*Voy. plus haut*), homme de loi avant la Révolution, occupa, pendant la période révolutionnaire, les fonctions de juge de paix du canton de Latour (Puy-de-Dôme), celle de commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Latour (6 pluviôse

an VI), d'administrateur du département (23 germinal an VII), de conseiller de préfecture, (8 floréal an VIII), et de secrétaire général (15 floréal). Il appartint à la Chambre dite des Cent-Jours, comme représentant du grand collège du département du Puy-de-Dôme, qui l'avait élu, le 13 mai 1815, par 84 voix (114 votants). Il reentra ensuite dans la vie privée.

MOULIN (GABRIEL-MICHEL), député de 1845 à 1847, représentant en 1849 et en 1871, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 26 septembre 1810, mort à Clermont-Ferrand le 24 avril 1873, fils du précédent, entra dans la magistrature et fut nommé avocat général à la cour de Riom après 1840. Elu, le 20 septembre 1845, député du 5^e collège du Puy-de-Dôme (Issoire), par 259 voix (272 votants), en remplacement de M. Girod de Langlade nommé pair de France, et réélu, le 1^{er} août 1846, par 282 voix (288 votants, 383 inscrits), il se montra dévoué aux ministres et fut nommé directeur général de l'administration des cultes en 1847, et conseiller d'Etat le 20 février 1848. Très attaché à la famille d'Orléans, il perdit ses fonctions à la révolution de 1848, et fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 5^e sur 12, par 52,295 voix (168,305 inscrits). Il vota avec la majorité monarchiste, et resta en dehors de la politique militante pendant la durée de l'Empire. Président du conseil général de son département, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 11, par 74,927 voix (96,000 votants, 170,401 inscrits), prit place à droite, fit partie de la réunion Saint-Marc-Girardin et de celle des Réservoirs, devint président de cette dernière, demanda l'abrogation des lois d'exil, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, et, fréquemment absent ensuite pour cause de maladie, mourut au cours de la législature.

MOULIN-DEBORD (ALEXIS), député de 1839 à 1842, né à Saint-Gérard-le-Puy (Allier) le 10 octobre 1780, mort à une date inconnue, était président du tribunal de 1^{re} instance de Cusset, lorsqu'il fut élu, le 2 mars 1839, député du 2^e collège de l'Allier (La Palisse), par 177 voix (326 votants). Il prit place à gauche et vota contre la dotation du duc de Nemours, pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités. Non réélu en 1842, il échoua encore, le 1^{er} août 1846, dans le même collège, avec 75 voix contre 165 à l'élu, M. Lelorgue d'Ideville, et 98 à M. Arloing, et ne reentra plus dans la vie politique.

MOULLAND (GABRIEL), député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Bayeux (Calvados) le 18 septembre 1756, mort à Huppain (Calvados) le 13 novembre 1823, était commissaire près le tribunal criminel de Bayeux. Elu, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Anciens par le département du Calvados, avec 274 voix (304 votants), il se montra partisan du coup d'Etat de Bonaparte et passa, le 4 nivôse an VIII, au nouveau Corps législatif, où il représenta le Calvados jusqu'en 1802.

MOUNIER (JEAN-JOSEPH), député en 1789, né à Grenoble (Isère) le 12 novembre 1758, mort à Paris le 26 janvier 1806, fils d'un modeste négociant, fut élevé par un curé, son

oncle maternel, qui lui enseigna les éléments du latin, puis alla au collège de Grenoble tenu par des prêtres; il n'y obtint que peu de succès. Ses études achevées, il voulut entrer dans l'armée, mais l'obscurité de sa naissance devint un obstacle; il essaya du commerce sans plus de succès, et aborda alors l'étude du droit. Reçu bachelier à Orange, puis avocat en 1779, il dut bientôt renoncer à plaider par suite de la faiblesse de sa voix, et donna des consultations. En 1783, quelques années après son mariage, il acheta une charge de juge royal. Ayant appris l'anglais, il étudia les institutions politiques de la Grande-Bretagne, pour lesquelles il s'enthousiasma. Esprit ardent, mais pondéré, « homme passionnément raisonnable », selon le mot de Mme de Staël, il débuta dans la carrière politique, lors de la convocation des notables en 1787. Le parlement de Grenoble s'étant associé à l'opposition du parlement de Paris, et Brienne ayant rendu l'édit qui exilait les magistrats dans leurs terres, Grenoble se souleva et le corps de ville prit en main l'autorité. Mounier y fut appelé et fit voter la convocation à Grenoble d'une assemblée des trois ordres du Dauphiné avec doublement du tiers (15 février 1788). Le ministre Brienne voulut s'y opposer, mais une nouvelle délibération du corps de ville fixa l'assemblée au 20 juillet, dans le couvent où reposaient les restes de Bayard. En fait, la réunion se tint, au jour dit, dans la salle du jeu de paume du vieux château des Lesdiguières, à Vizille, sur l'offre qui en avait été faite par le propriétaire, M. Casimir Périer. Mounier fut nommé par acclamation secrétaire de l'assemblée, et fit voter la rédaction de son projet de remontrances au roi. Le 8 août, le roi convoquait les Etats-Généraux pour le 1^{er} mai 1789. Les gentilshommes de la province ayant constitué encore une seconde assemblée pour appuyer les doléances des « états de Vizille », chargèrent Mounier de la rédaction des deux mémoires qu'ils envoyèrent à Versailles. Ils réclamaient, en outre de la convocation des Etats-Généraux, le rétablissement des états de province, qui seraient considérés comme provisoires jusqu'à ce que les Etats-Généraux aient décidé de l'organisation nouvelle du royaume. L'assemblée s'ajourna à Grenoble, au 1^{er} septembre suivant. Mais Brienne ayant décidé que les états se réuniraient au mois de mai suivant à Romans, Mounier fut chargé de rédiger la protestation des trois ordres; il y fut répondu par une lettre de cachet que la chute du ministère rendit nulle. A Romans, Mounier fut de nouveau nommé secrétaire, écrivit au roi et à Necker, et présenta un projet d'organisation des états de province. L'exemple fut suivi par toute la France. Le 1^{er} septembre suivant, les états du Dauphiné s'ouvrirent et déclarèrent, « comme règle générale, que les ordres et les provinces devaient délibérer ensemble, les suffrages être comptés par tête, et le tiers état avoir le double des représentants des deux autres ordres ». Le 2 janvier 1789, ils procédèrent à l'élection des députés de la province, et Mounier fut élu député du tiers, à l'unanimité des voix moins deux, la sienne et celle de son père. Au mois de mars suivant, il arriva à Paris avec l'archevêque de Vienne qui avait présidé les états. Le 7 mai 1789, il se rendit à la tête d'une députation du tiers à la chambre du clergé et dit que « l'ordre des communes désirait faire la vérification en commun et qu'il venait en son nom inviter Messieurs du clergé à se rendre dans la salle

commune ». Il proposa de donner aux communes le nom de *majorité délibérant en l'absence de la majorité*; mais celui d'*assemblée nationale* lui fut préféré. Lorsque la cour, prise de crainte, fit fermer la salle des états, et que les députés du tiers se réunirent au Jeu de paume, ce fut Mounier qui, pour éviter que Sieyès n'entraînât la majorité à Paris ou de graves complications étaient à craindre, proposa aux députés de s'engager par serment à ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Il protesta, le 23 juin, après la séance royale, contre les dispositions des ordonnances qui y avaient été proclamées, entra, le 6 juillet, dans le comité de constitution, appuya la proposition de Mirabeau demandant l'éloignement des troupes, fit un rapport favorable au pouvoir royal, et après le renvoi de Necker, proposa, le 13 juillet, une adresse pour obtenir le rappel des ministres disgraciés, mais dans des termes plus mesurés que ne le voulaient les membres de la gauche. Malgré Mirabeau, la motion de Mounier fut adoptée. Dans la nuit du 4 août, Mounier défendit le droit de propriété et, quelques jours plus tard, donna lecture du rapport du comité de constitution. Il y insistait principalement sur la division du corps législatif en deux chambres, selon le système anglais; le principe d'une chambre unique et permanente fut voté à une grande majorité, et l'Assemblée repoussa de même le veto absolu que Mounier réclamait pour le roi. Dès le lendemain, Mounier quitta le comité de constitution avec Clermont-Tonnerre, Bergasse et Lally-Tollendal (septembre).

Président de l'Assemblée le 28 septembre, il refusa, dans les journées des 5 et 6 octobre, malgré les exhortations de Mirabeau, de quitter le fauteuil de la présidence, et répondit à ceux qui lui demandaient du pain : « Le seul moyen d'obtenir du pain est de rentrer dans l'ordre : plus vous massacrerez, moins il y aura de pain. » Puis il se rendit auprès du roi pour l'engager à sanctionner les décrets de l'Assemblée et à repousser la force par la force. Il se proposa aussi pour accompagner Louis XVI en quelque ville où les députés constitutionnels pourraient se réunir. Le roi accepta et, quand Mounier revint pour inviter les députés à faire cortège au roi, Mirabeau lui objecta que cette démarche compromettrait la dignité de l'Assemblée : « Notre dignité, répondit le président, est dans notre devoir. » Il alla néanmoins presque seul auprès du roi qu'il ne quitta qu'à trois heures du matin, quand La Fayette eut mis le château à l'abri de toute surprise. Le 8 octobre, il envoya sa démission de député et revint en Dauphiné. Un décret de l'Assemblée ayant interdit comme illégale toute nouvelle réunion des états, Mounier dut se confiner dans la retraite où il publia : *Exposé de la conduite de Mounier dans l'Assemblée nationale et des motifs de son retour en Dauphiné*. Accusé bientôt de désertion la cause de la Révolution, il chercha un refuge en Suisse, avec sa famille, en mai 1790. Il y vécut modestement jusqu'en 1792 et publia à Genève : *Appel au tribunal de l'opinion publique sur le décret rendu par l'Assemblée nationale le 3 octobre 1790*, et, deux ans après : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*. Ayant refusé l'argent que lui offraient les gouvernements étrangers, Mounier se décida, par nécessité, à devenir le précepteur du petit-fils de l'amiral Hawke. En 1795, il se fixa à Weimar, où il perdit sa femme, et, sur la

proposition du duc régnant, fonda, au château du Belvédère, en 1797, un établissement d'instruction pour les jeunes gens qui se destinaient aux fonctions publiques. Il y professa la philosophie, le droit public et l'histoire, et compta bientôt parmi ses élèves beaucoup de jeunes Anglais et de jeunes Allemands. En 1801, il publia à Tubingue : *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de la France*. Après le 18 brumaire, il obtint sa radiation de la liste des émigrés et se prépara à revenir en France. Le 17 juillet 1801, il écrivit au banquier Perreux, dont le fils était son élève à Weimar, pour le remercier de l'avoir fait rayer de la liste des émigrés, et pour lui annoncer son retour en octobre; il lui conseillait de ne pas laisser son fils en Allemagne « dont la philosophie actuelle est une philosophie désespérante, qui porte à tout révoquer en doute ». De retour à Grenoble, il songeait à fonder à Lyon une école sur le modèle de celle du Belvédère, quand il se décida à venir à Paris, sur le conseil de ses amis. Bonaparte le nomma préfet d'Ille-et-Vilaine le 23 germinal an X. Mounier contribua à calmer les esprits dans ce département. Nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut présenté comme candidat au Sénat conservateur par son département. Mais Napoléon préféra l'appeler, le 11 pluviose an XIII, au conseil d'Etat. Désormais à l'abri des agitations et des revers, entouré de sa famille, il occupait ses loisirs à revoir ses cours du Belvédère qu'il désirait publier, quand une affection du foie l'enleva dans la force de l'âge, à 48 ans. En outre des ouvrages déjà cités, Mounier a publié : *Considérations sur les gouvernements et principalement sur celui qui concieut à la France (1783)*; — *Adolphe ou principes élémentaires de politique et résultats de la plus cruelle des expériences* (Londres, 1795).

MOUNIER (CLAUDE - PHILIBERT - EDOUARD, BARON), pair de France, né à Grenoble (Isère) le 2 décembre 1784, mort à Passy (Seine) le 11 mai 1843, fils du précédent, suivit sa famille en émigration et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Nommé, en 1806, auditeur au conseil d'Etat, il remplit, de 1807 à 1808, les fonctions d'intendant à Weimar, puis en Silésie, devint, en 1809, secrétaire de cabinet de l'empereur, et baron de l'empire le 31 décembre de la même année avec une dotation de 10,000 francs de rente en Poméranie. Maître des requêtes en 1810, et intendant des bâtiments de la couronne en 1813, il reçut en don de l'empereur une action de 15,000 francs du *Journal de l'Empire* (devenu plus tard le *Journal des Débats*), lorsque ce journal devint la propriété de l'Etat. En 1814, le roi le confirma dans ses fonctions et, en 1815, le collège de Grenoble le porta comme candidat à la députation; il ne fut cependant pas élu. Il s'était retiré en Allemagne pendant les Cent-Jours. Conseiller d'Etat en 1816, président de la commission mixte de liquidation en 1817, directeur général de l'administration départementale et de la police en 1818, il perdit ces dernières fonctions à la chute du ministère Richelieu, fut nommé pair de France le 5 mars 1819, reprit ses fonctions d'intendant des bâtiments de la couronne, et rentra au conseil d'Etat sous le ministère Martignac. Il abandonna ses fonctions salariées à la révolution de juillet, prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe et continua de siéger à la Chambre des pairs. Il remplit à

Londres une courte mission en 1840, et mourut pauvre, trois ans après.

MOURAIN (PIERRE), député en 1791, né à Bourgneuf-en-Retz (Seine-Inférieure) le 29 février 1740, mort à Bourgneuf-en-Retz le 24 mars 1793, fils de Pierre Mourain, notaire et procureur au duché de Retz, et de Juliette Rousseau, était avocat à Bourgneuf et contrôleur des actes avant la Révolution. Maire de Bourgneuf en 1789, administrateur du département en 1790, il publia, en janvier 1791, une *Lettre à mes concitoyens des campagnes*, qui n'était que l'apologie de la constitution civile du clergé. L'administration départementale le chargea, en mai suivant, d'obliger les religieuses de la maison des Couëts, à Nantes, à recevoir l'évêque constitutionnel Minée; mais la supérieure, Mme de la Roussière, lui demanda simplement quelle loi, depuis la liberté des cultes, lui ordonnait de recevoir l'évêque, et l'obligeait à être catholique constitutionnelle. Mourain ne put qu'en référer à ses collègues et ceux-ci à l'Assemblée nationale. Elu, le 1^{er} septembre 1791, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 8, par 183 voix sur 285 votants, il siégea dans la majorité, parla contre les prêtres non assermentés, et fut membre du comité des assignats et monnaies; le 3 septembre 1792, il annonça que ses deux fils « n'avaient pu être témoins des dangers de la patrie sans se sentir pressés du besoin de voler à sa défense », et déposa un assignat de 300 livres pour être employé à leur équipement. Après la session, il vivait à Bourgneuf, dont il était toujours maire, quand les insurgés vendéens s'emparèrent de la ville. Mourain fut fusillé par eux.

MOURAUD (CHARLES-PROSPER), représentant du peuple en 1848, né à Bourg (Ain) le 19 janvier 1802, mort à Lyon (Rhône) le 31 juillet 1869, entra en 1823 dans l'administration des ponts et chaussées, dirigea, en 1825, à Lyon-Vaise, la compagnie de la gare, et s'établit en 1841 entrepreneur de travaux publics. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 14, par 59,724 voix, il s'éleva dans sa profession de foi contre le socialisme, et se prononça en faveur de la méthode économique et statistique, dont il attendait le salut et l'amélioration du sort des ouvriers. Il siégea assez irrégulièrement, fit partie du comité des travaux publics, et vota pour les poursuites contre L. Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

MOURER (VICTOR-NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Abreschewiller (Meurthe) en 1764, mort à Gênes (Italie) le 25 novembre 1809, était commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Meurthe, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y montra modéré, parla sur la répression du vagabondage, demanda des adoucissements au projet de déportation des prêtres, et vota pour la mise en jugement des naufragés de Calais. Il réclama aussi des mesures propres à empêcher les scissions dans les assemblées électorales et la répression des abus que les commissaires du Directoire se per-

mettaient à cet égard dans l'exercice de leurs fonctions. Secrétaire du Conseil des Cinq-Cents, il parla longuement sur la liberté de la presse. Après le 18 brumaire auquel il ne fut pas hostile, il fut nommé, le 15 floréal an VIII, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin : mais, ayant eu des difficultés avec le préfet, il devint, le 28 floréal suivant, juge au tribunal civil de Metz, puis président de la cour criminelle de la Moselle, et enfin juge à la cour d'appel de Gènes, où il mourut.

MOURGUES (JACQUES-ANTOINE), ministre, né à Marsillargues (Hérault) le 2 juin 1734, mort à Paris le 15 janvier 1818, « fils du sieur Jacques Mourgues et de demoiselle Claudine Mourgues, son épouse », était, au début de la Révolution, directeur des travaux du port de Cherbourg. Lié avec Dumouriez, qui commandait cette place, il fut présenté par lui à Louis XVI, et appelé à succéder à Rolland dans les fonctions de ministre de l'Intérieur (13 juin 1792) ; il ne les garda que cinq jours et s'en démit dès le 18 juin. Il vécut ensuite à l'écart de la politique active et se consacra tout entier à des œuvres philanthropiques. Administrateur du mont-de-piété de Paris, membre du conseil général des hospices civils, il s'appliqua à introduire dans ces établissements de notables améliorations, et exposa le plan d'une caisse de prévoyance pour les ouvriers. On lui doit un grand nombre d'ouvrages traitant de matières politiques et économiques : *Vues d'un citoyen sur la composition des Etats-Généraux* (1785) ; *De la France relativement à l'Angleterre et à la maison d'Autriche* (1797) ; *Plan d'une caisse de prévoyance et de secours présenté à l'administration des hospices et secours à domicile* (1809), et un *Essai de statistique*, contenant des observations sur les naissances, les mariages et les décès, des calculs relatifs aux probabilités de la vie, et des tables météorologiques. Mourgues fut fait chevalier de la Légion d'honneur par Louis XVIII, le 5 août 1814.

MOURGUES (JEAN-SCIPION-ANNE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montpellier (Hérault) le 21 février 1772, mort à Paris le 31 juillet 1860, fils du précédent, entra dans l'administration. Pendant les Cent-Jours, il occupa le poste de secrétaire général au ministère de l'Intérieur. A la même époque (11 mai 1815), il fut envoyé par l'arrondissement de Doullens (Somme), où il était propriétaire, à la Chambre des représentants, avec 35 voix (67 votants), contre 32 à M. Th. de Lameth. Après la nouvelle du désastre de Waterloo, il demanda (22 juin 1815) que la Chambre se déclarât *Assemblée constituante*, proposition que Regnault de St-Jean-d'Angely fit écarter par l'ordre du jour. Préfet de la Dordogne, puis préfet des Hautes-Alpes sous Louis-Philippe, il fut admis à la retraite le 13 septembre 1852.

MOURICAULT (THOMAS-LAURENT, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Paris le 19 août 1738, mort à Paris le 11 janvier 1821, était avocat au moment de la Révolution ; il passa sans encombre le temps de la Terreur et, après le vote de la Constitution de l'an III, devint commissaire du Directoire près le tribunal de Cassation. Elu, le 25 germinal an VII, député de la Seine au Conseil des Anciens, il s'y fit peu remarquer, et ne prit la parole que sur

des questions judiciaires d'ordre secondaire. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé membre du Tribunal, le 4 nivôse an VIII, et y provoqua, l'année suivante, la réorganisation du tribunal de Cassation. Secrétaire du Tribunal, il alla féliciter, en cette qualité, le premier Consul d'avoir échappé à l'attentat de la rue Saint-Nicolas. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, conseiller-maître à la cour des Comptes le 23 septembre 1807, créé chevalier de l'empire le 26 avril 1808, il adhéra, en 1814, aux actes du Sénat et à la déchéance de l'empereur. Ayant signé, aux Cent-Jours, l'adresse de la cour des Comptes à Napoléon, il fut destitué de ses fonctions publiques à la seconde Restauration.

MOUROT (JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS), député en 1789, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 1^{er} avril 1740, mort à Pau le 6 avril 1813, fut d'abord avocat à Nay (Basses-Pyrénées) ; il était professeur de droit français à l'Université de Pau, quand il fut élu, le 10 juin 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la province de Béarn. Il fit partie du comité féodal, défendit les intérêts de sa province (la ville de Pau lui vota à cette occasion de solennels remerciements), et fut en congé du 20 août 1790 au 11 juillet 1791. Sa carrière politique prit fin avec la session.

MOUSNIER-BUISSON (JACQUES), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1830, né à Limoges (Haute-Vienne) le 6 mai 1766, mort à Paris le 28 avril 1831, « fils de M. Michel Mousnier, procureur au présidial, et de dame Marie-Jacquette Crouzaud de la Touche », était avocat à Limoges au moment de la Révolution. Nommé, sous l'Empire, juge suppléant à la cour criminelle de Limoges, il devint, le 5 novembre 1816, président de chambre à la cour royale de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur et procureur général à Bourges le 22 février 1821. Il avait été élu député du grand collège de la Haute-Vienne, le 22 août 1815, par 158 voix (178 votants, 218 inscrits), et avait siégé dans la minorité ministérielle. Réélu député, le 4 octobre 1816, par 139 voix (161 votants, 211 inscrits), puis le 4 novembre 1820, dans le 2^e arrondissement électoral de la Haute-Vienne (Limoges), par 298 voix (384 votants) ; le 6 mars 1824, de nouveau dans le grand collège de la Haute-Vienne, par 103 voix (168 votants), il dut à sa fidélité à la politique ministérielle d'être nommé (12 février 1826) conseiller à la cour de Cassation et officier de la Légion d'honneur. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 24 novembre 1827, par 87 voix (172 votants, 192 inscrits), et, après avoir donné sa démission, le 10 juin 1828, par 87 voix (170 votants, 185 inscrits), contre 82 à M. Dumont de Saint-Priest. Rapporteur du projet de loi relatif aux dettes des colons de Saint-Domingue, il proposa de prolonger le sursis qui leur avait été accordé ; demanda que les contrebandiers fussent jugés par les tribunaux correctionnels ; vota des dispositions favorables aux militaires absents, et proposa l'ordre du jour sur le projet de révision des titres de noblesse. Dans la session de 1817-1818, il appuya l'amendement Clausel de Coussergues sur le recrutement, relatif à l'exemption des aînés de famille et des frères des Ecoles chrétiennes, et réclama un nouveau sursis pour les colons de Saint-Domingue ; en 1818-1819, il prit la parole dans la discussion sur la liberté de la presse, et demanda, en particulier, que les journaux ne pussent rendre